

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° CF68

présenté par

M. Alauzet, rapporteur, Mme Goulet, M. Orphelin, M. Vignal, Mme Krimi, M. Borowczyk,
Mme Leguille-Balloy, Mme Bessot Ballot et Mme De Temmerman

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.